

Objet : RESSOURCES HUMAINES

Augmentation d'horaires

Suppression et création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité MUSIQUE (Flûte)

Rapporteur : Madame VIAUD

Madame VIAUD, Adjointe déléguée, indique que, pour répondre au développement de la Section Flûte de l'Ecole de Musique et à la création d'un Orchestre Junior, il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité musique (flûte) à temps incomplet. Pour ce faire, il s'agirait de :

- supprimer le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité musique (flûte) à temps incomplet (12h30/20h00 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2007-06-74 du Conseil Municipal en date du 23/11/2007 et de créer un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité musique (flûte) à temps incomplet (14h00/20h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'agent concerné a donné son accord et le Comité Technique Paritaire, en sa séance du 16/12/2009 a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité musique (flûte) à temps incomplet (12h30/20h00 hebdomadaires) créé par la délibération n° 2007-06-74 du Conseil Municipal en date du 23/11/2007 et de créer un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique spécialité musique (flûte) à temps incomplet (14h00/20h00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Maire,
Gilles de FALETANS**